

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Pierre Gauthier : « Saga des géants », quels coûts pour l'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

La manifestation intitulée « Saga des Géants » a mobilisé un déploiement très impressionnant de forces de police, de forces de sécurité incendie et secours ainsi qu'un effectif nombreux de la protection civile.

L'armée a été déployée à certains carrefours et des forces de police d'autres cantons sont venues renforcer le dispositif genevois.

L'objet de ma question n'est pas d'entrer dans le débat des « pour » et des « contre », des « c'était formidable » et des « c'était nul », etc.

En revanche, il me semble que le dispositif sécuritaire était très largement dimensionné, comme si une menace terroriste avait été clairement identifiée mettant en danger les spectateurs de cette manifestation populaire.

C'est pourquoi je vous sou mets les questions suivantes :

- 1. Des alertes particulières et significatives ont-elles été recueillies par les services genevois compétents pour justifier le déploiement très important des forces de sécurité durant la manifestation « Saga des Géants » ?*
- 2. Quel a été le coût total du déploiement des diverses forces de sécurité cantonales ?*
 - a. Quelle a été la part supportée par le canton ?*

b. Une partie de ces coûts sera-t-elle supportée par les autres organisateurs ?

3. La mobilisation importante des forces de police cantonales s'est-elle faite au détriment d'autres missions qui auraient été provisoirement suspendues durant la manifestation ?

C'est en vous remerciant des réponses que vous ne manquerez pas d'apporter à ces questions que je vous prie de recevoir, Madame la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, mes meilleurs messages.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le spectacle « La saga des Géants » s'est déroulé à Genève sur une période de trois jours, soit du vendredi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2017, rencontrant un franc succès populaire, dans la mesure où environ 850 000 personnes se sont déplacées pour le suivre. Ce chiffre, bien qu'important, était celui que la police avait anticipé dans sa planification, fondée sur l'échange avec les autorités des autres villes européennes ayant déjà accueilli l'événement.

La particularité de ce spectacle, d'un point de vue opérationnel, a été son caractère dynamique tout au long des trois jours. En effet, deux parcours simultanés ont dû être sécurisés, ce qui augmente la complexité par rapport à un événement qui se serait cantonné à un seul endroit. Relevons par ailleurs que les parcours ont été modifiés chaque jour. De plus, d'autres événements, sans lien avec « La saga des Géants », se sont tenus à Genève pendant le même week-end, ce qui a nécessité une coordination fine et des bascules de force, afin de garder un niveau de sécurité optimal.

Le Conseil d'Etat répond ainsi aux questions qui lui sont posées :

1. Des alertes particulières et significatives ont-elles été recueillies par les services genevois compétents pour justifier le déploiement très important des forces de sécurité durant la manifestation « Saga des Géants » ?

D'une manière générale, le niveau de vigilance est très élevé sur les rassemblements concentrant du public depuis plus de deux ans, en raison de la vague d'attentats qui a touché les pays voisins de la Suisse. En particulier, deux attaques ont eu lieu dans une immédiate proximité temporelle du déroulement de l'événement, à Marseille, en France, ainsi qu'à Edmonton, au

Canada. Dans ces conditions, le dispositif était dimensionné pour prendre en compte cette menace, tant du point de vue de l'effectif engagé que des mesures physiques mises en place, telles que les fermetures de voies de circulation ou la pose de blocs de béton empêchant les attentats à la voiture ou au camion, comme ce fut le cas à Nice, en France, à Munich, en Allemagne, ou récemment encore à Londres, au Royaume-Uni.

2. *Quel a été le coût total du déploiement des diverses forces de sécurité cantonales ?*

a. *Quelle a été la part supportée par le canton ?*

Sur le fond, le coût réel pour la collectivité est composé du surcoût des heures supplémentaires effectuées par les forces de l'ordre le jour de l'événement, ainsi que du coût des policiers extra-cantonaux venus en renfort. En effet, la planification des horaires des policiers permet de lisser le nombre d'heures effectuées sur une année, de telle sorte qu'il a été décidé par l'état-major d'affecter du personnel, les jours en question, sur les horaires normaux des policiers. Dans ces conditions, il n'est pas possible de calculer la part de salaire annuel de chaque policier dévolu à cette journée, sans compter que chaque policier a droit à un compteur d'heures supplémentaires qui agit comme réserve sur le nombre d'heures travaillées chaque année. En revanche, il est possible de calculer le surcoût à la charge de la collectivité pour les heures supplémentaires effectuées ces jours-là; celui-ci s'élève à la majoration des heures supplémentaires, soit 398 907,30 F. Il est à noter que certaines heures sont majorées à 25% et d'autres à 100%, en fonction des directives horaires. A cela s'ajoute le coût des renforts extra-cantonaux, dont le tarif est défini par une convention intercantonale, pour un montant total de 39 600 F. La prise en charge du coût du déplacement des policiers extra-cantonaux s'élève quant à elle à 6 000 F. Enfin, il convient d'ajouter le montant des éléments relatifs à la logistique, tels que les repas, les véhicules ou le casernement, lesquels se sont élevés quant à eux à 267 243,15 F.

Au final, le coût total est donc de 711 750,45 F à la charge du canton, ce qui correspond à un ordre de grandeur dont le Conseil d'Etat a été nanti préalablement durant l'été.

b. Une partie de ces coûts sera-t-elle supportée par les autres organisateurs ?

Les organisateurs ont, pour leur part, pris en charge les frais de sécurité privée qui ont accompagné le cortège pour un montant qui n'est pas connu de l'Etat, s'agissant d'un contrat de droit privé, ainsi que des éléments de logistique, tels que les plots de béton pour un montant de 59 948 F.

3. La mobilisation importante des forces de police cantonales s'est-elle faite au détriment d'autres missions qui auraient été provisoirement suspendues durant la manifestation ?

La période concernée par « La saga des Géants » a été concomitante à d'autres événements pour lesquels les forces de police étaient sollicitées et pour lesquels un dispositif a été prévu et assuré. Il s'agit en particulier de la Critical Mass, de deux concerts au Victoria Hall, de la représentation « Looking for Paradise », du 125^e anniversaire de la fédération des musiques, du marché de Rive, de la Journée sans ma voiture, du marché de Plainpalais déplacé aux Bastions et d'une représentation au Théâtre du Léman. Par ailleurs, sur le volet de la Genève internationale, la police a eu à assurer la sécurité des Fêtes juives et à gérer une manifestation de ressortissants camerounais devant l'Hôtel intercontinental.

A ces événements s'ajoute le socle sécuritaire classique, c'est-à-dire la capacité pour la police genevoise de répondre aux sollicitations courantes des citoyens.

Toutes les missions ont pu être assurées grâce à une planification minutieuse de l'engagement des collaborateurs, ainsi que grâce à un soutien important des autres polices cantonales romandes. Aucune mission n'a été abandonnée en raison de la tenue de l'événement en question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP